



Séance ordinaire tenue le 7 mars 2016

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville d'Hudson, tenue au Centre communautaire, le 7 mars 2016.**

### **PRÉSENCES**

Ed Prévost	-	Maire
Robert Spencer	-	Conseiller / District électoral #1
Ron Goldenberg	-	Conseiller / District électoral #2
Nicole Durand	-	Conseiller / District électoral #3
Barbara Robinson	-	Conseiller / District électoral #4
Natalie Best	-	Conseiller / District électoral #6

Jean-Pierre Roy, directeur général  
Diane Duhaime, greffier adjoint

### **ABSENCE :**

Deborah Woodhead	-	Conseiller / District électoral #5
------------------	---	------------------------------------

#### 1. OUVERTURE ET CONFIRMATION DU QUORUM

Le quorum est atteint et Monsieur le maire Ed Prévost ouvre la séance à 19h30.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MVH-2015-197

**No : R4063-2016**

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand  
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg  
Il est résolu:**

Que le conseil municipal de la Ville d'Hudson adopte l'ordre du jour du 7 mars 2016 tel que présenté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

##### 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016

**No: R4064-2016**

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016;

**Pour ce motif**

**Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg  
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand  
Il est résolu:**

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1<sup>er</sup> février 2016 à condition que sa révision soit approuvée par le conseil qui ne l'avait pas reçu dû à un problème technique survenu lors de la transmission de celui-ci.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 février 2016

**No: R4065-2016**

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 février 2016;

**Pour ce motif**

**Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg**



Séance ordinaire tenue le 7 mars 2016

**Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson  
Il est résolu:**

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 29 février 2016 tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. MOT DU MAIRE**

**5. PÉRIODE DE QUESTION**

**5.1. Madame Tracy Gallagher – 116 Bellevue**

- Demande des précisions sur le statut du tuyau de drainage qui s'effondre sur la rue Bellevue.

Le directeur général Jean-Pierre Roy l'informe qu'une solution a été trouvée, il y aura une décision ce soir si le conseil est d'accord.

**5.2. Madame Ann Cruickshank – 109 Hemlock**

- Demande si des travaux routiers sont prévus et demande d'inclure Como Gardens, devant le Centre Palliatif, au projet.

**5.3. Madame Eva McCartney – 97 Mullan**

- S'informe du statut du \$6 million pour reconstruire l'Hôtel de Ville mentionné dans le plan triennal; la Ville devrait acheter Sandy Beach et la forêt de pins adjacente.

Monsieur le maire Prévost répond qu'il n'y a aucun plan pour l'Hôtel de Ville pour le moment; le conseiller madame Nicole Durand ajoute que Sandy Beach n'est pas à vendre.

**5.4. Madame Helen Kurgansky – 22 Quarry Point**

- Demande le statut de la déclaration fiscale 2014.

Le directeur général Jean-Pierre Roy répond que le rapport financier est presque complété.

**5.5. Monsieur Frank Hicks – 26 Quarry Point**

- Demande s'il y a une poursuite contre les vérificateurs.

Le directeur général Jean-Pierre Roy répond qu'il a communiqué avec Dunton Rainville qui devait contacter Bourassa Boyer afin de proposer une contre-offre. Il mentionne qu'il travaille avec l'association des CPA. Un projet de poursuite sera présenté au prochain caucus.

**5.6. Monsieur Tom McDermott – 172 de la Seigneurie**

- Questions concernant les taux d'évaluation, coût des services juridiques, administration et loisirs augmentent continuellement.

Monsieur le maire Ed Prévost répond at lui suggère de rencontrer le directeur général Jean-Pierre Roy et l'équipe d'évaluation.

**5.7. Madame Jen Baumeister – 112 Maple**

- Mentionne que la valeur de son terrain a augmenté de 35% et demande comment les évaluateurs déterminent les zones.

Le maire Ed Prévost lui suggère d'assister à la rencontre avec les évaluateurs qui aura lieu demain à 19h00, il mentionne aussi qu'une rencontre privée peut être organisée.

**5.8. Monsieur Bill Driver – 104 Elm**

- Il s'est inscrit pour rencontrer les évaluateurs à 3h40, est-ce que ce rendez-vous a été annulé?

Le directeur général Jean-Pierre Roy mentionne qu'on doit prendre un rendez-vous, ces rendez-vous tiennent toujours mais il y aura une réunion générale avec les évaluateurs cédulée à 19h00 aussi.

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

**6.1. 709 Main – agrandissement résidentiel proposé  
MVH-2016-306**

**No: R4066-2016**

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour un agrandissement résidentiel proposé au



Séance ordinaire tenue le 7 mars 2016

709 rue Main;

ATTENDU QUE ce projet est soumis au règlement no 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE les plans démontrent toutes les informations requises;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 11 février 2016 à étudié le dossier de cet agrandissement résidentiel proposé et qu'il recommande l'approbation de cet agrandissement résidentiel avec la recommandation suivante :

- Un décroché doit être ajouté pour aider à prévenir toute fissuration entre l'agrandissement proposé et le bâtiment existant.

**Pour ce motif,  
Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand  
Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson  
Il est résolu:**

QUE Le Conseil municipal approuve le projet sujet à ce que la recommandation du CCU soit suivie et donne l'autorisation à ce que la demande de permis pour l'agrandissement proposé puisse être soumise au service de l'urbanisme avec tous les documents nécessaires à l'émission du permis.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6.2. 651 Main – construction d'un cabanon  
MVH-2015-307

No: R4067-2016

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour la construction d'un cabanon au 651 rue Main;

ATTENDU QUE ce projet est soumis au règlement no 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE les plans démontrent toutes les informations requises;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 11 février 2016 à étudié le dossier de construction d'un cabanon et qu'il recommande l'approbation de cette construction de cabanon avec les recommandations suivantes :

- Une dalle renforcée d'une épaisseur minimale de 5" plutôt que des blocs de béton soit envisagée pour mieux protéger la base du nouveau bâtiment accessoire;
- Tous les composants de bois, et non seulement les poteaux, qui reposent directement sur la fondation ou sur des blocs de béton se doivent d'être traités;
- Le revêtement ne commencera qu'à 8" du sol fini;

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand  
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg  
Il est résolu:**

QUE Le Conseil municipal approuve le projet sujet à ce que les recommandations du CCU soient suivies et donne l'autorisation à ce que la demande de permis pour la construction du cabanon puisse être soumise au service de l'urbanisme avec tous les documents nécessaires à l'émission du permis.

#### **ADOPTÉE**

6.3. 448 – 450 Main - Modification des plans  
MVH-2016-308

No: R4068-2016



Séance ordinaire tenue le 7 mars 2016

ATTENDU QUE des précisions ont été apportées suite à la réunion du CCU du 14 janvier 2016;

ATTENDU QUE ces précisions furent discutées à la séance du CCU du 11 février 2016;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont réétudié les plans de la révision 4 datée du 16 décembre 2015 soumis pour examen lors de la séance du CCU tenue le 14 janvier 2016 à la suite des précisions qui ont été données;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 11 février 2016 à réétudié le dossier et qu'il recommande l'approbation des nouveaux plans de la révision 4 datée du 16 décembre 2015.

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand  
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg  
Il est résolu:**

QUE Le Conseil municipal approuve le projet sujet à ce que la recommandations du CCU soit suivie et donne l'autorisation à ce que la demande de permis pour la construction de l'agrandissement puisse être soumise au service de l'urbanisme avec tous les documents nécessaires à l'émission du permis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. TRÉSORERIE**

**7.1. Approbation des déboursés:  
MVH-2015-248.2**

**No: R4069-2016**

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires pour la période allant au 29 février 2016;

**Pour ce motif,  
Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg  
Dûment appuyée par le conseiller Robert Spencer  
Il est résolu:**

D'APPROUVER les déboursés au 29 février 2016 tels que présentés:

- Comptes payés :	\$902,698.20
- Salaires:	\$198,519.56

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.2. 83 Bellevue  
MVH-2015-237.1**

**No: R4070-2016**

CONSIDÉRANT qu'une vente pour taxes a eu lieu le 10 juillet 2014 et la propriété située au 83 Bellevue dont le propriétaire était Réginald Williams fut adjugée à Joseph Klopot et James Dikakis pour une somme de \$26,000 avec une portion de cette somme réglant les arrérages de taxes;

Il s'est écoulé un an depuis la date de l'adjudication sans qu'aucun retrait n'ait été effectué en conformité avec l'article 424 de la *Loi sur les cités et villes* et conformément à l'article 525 de la *Loi sur les cités et villes* le greffier doit dresser un acte de vente;

**Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg  
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand  
Il est résolu:**

QUE le conseil municipal autorise la vente de l'immeuble à Joseph Klopot et James Dikakis connu et désigné au cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil



Séance ordinaire tenue le 7 mars 2016

comme étant le lot no 1 833 891 ayant comme adresse le 83 Bellevue, la valeur de la contrepartie selon la ville et l'acquéreur est de \$26,000 et le conseil municipal autorise monsieur le maire et le greffier à signer tous les documents nécessaires à la présente vente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.3. Remise des cotisations à la SDC  
MVH-2016-079,1**

**No: R4071-2016**

ATTENDU que la SDC est régie par le règlement n° 619 de la Ville d'Hudson;

ATTENDU que les membres commerçants de la SDC paient des cotisations imposées et perçues par la Ville d'Hudson qui sont réputées être des taxes d'affaires ;

ATTENDU que la ville doit verser à la SDC le montant desdites cotisations ainsi perçues pour son fonctionnement et l'atteinte de sa mission;

ATTENDU que la Ville désire contribuer aussi au SDC un montant additionnel de \$17,000;

**Il est proposé par le conseiller Nicole Durand  
Appuyé par le conseiller Ron Goldenberg  
Et résolu :**

QUE la Ville d'Hudson soit autorisée à remettre à la SDC un montant de \$17,000 pour supporter les activités de ces membres dans la Ville d'Hudson.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.4. Refinancement de 4,147,000\$ (à titre d'information, pas une résolution)  
MVH-182**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un refinancement d'un montant de 4 582 000 \$ relatif à un emprunt échéant le 15 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit vendre par voie d'adjudication les obligations qu'elle est autorisée à émettre, aux conditions énoncées à la personne qui a fait, dans le délai fixé, l'offre la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a, lors de l'assemblée extraordinaire du conseil, adoptée une résolution à cet effet;

**Il a été résolu à la réunion extraordinaire du 29 février 2016 que:**

L'offre de Valeurs Mobilières Desjardins Inc. a été jugée la plus avantageuse au taux de 2,33654%.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.5. Subvention TECQ pour travaux publics  
MVH-048,1**

**No: R4072-2016**

CONSIDÉRANT l'acceptation de la programmation de travaux TECQ de la Ville d'Hudson par le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire et par le MTQ Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports;

LE MAMOT pourra recommander au SOFIL le versement d'un montant de 1 600 791 \$ provenant d'une partie de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit maintenant soumettre avant le 15 octobre de chaque année une programmation de travaux révisée confirmant les travaux réalisés avant le 30 septembre et ses prévisions de dépenses entre le 1er octobre et le 31 mars. Nous devons proposer des travaux additionnels notamment en lien avec la mission municipale



Séance ordinaire tenue le 7 mars 2016

de la Ville afin de pouvoir toucher la totalité de la contribution précitée. Il est donc important de mettre en œuvre la mission municipale dans les meilleurs délais.

CONSIDÉRANT QUE l'annonce publique de tout projet réalisé avec la subvention sera faite par le gouvernement du Québec et du Canada en concertation avec la Ville d'Hudson.

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à respecter la réglementation applicable dans le cadre de la réalisation de ses travaux.

**Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg  
Appuyé par le conseiller Robert Spencer  
Et résolu:**

DE PRENDRE ACTE de la lettre en provenance du MAMOT édictant ce qui précède et activant le processus de mise en œuvre la programmation TECQ et de l'utilisation des crédits qui lui sont affectés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 8. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

### 8.1. Retrait de constat d'infraction MVH-2015-313

No: R4073-2016

CONSIDÉRANT QUE Les Habitations Robert Inc. a reçu une amende de 879\$ le 30 novembre 2015 pour ne pas entreprendre des travaux de construction selon les modalités prévues à l'article 800 du règlement n° 526 encourant donc l'amende prévue à l'article 205.

CONSIDÉRANT l'article 800 du règlement n° 526 qui prévoit :

#### **« Construction des habitations**

Les habitations peuvent comporter, selon les zones où elles sont situées, une ou plusieurs unités de logement. Dans le cas des habitations comportant deux unités de logement et plus, ces dernières doivent être construites simultanément par le ou les propriétaires. Il n'est pas permis de construire la moitié d'une habitation unifamiliale ou bifamiliale jumelée. Il n'est pas permis non plus d'ajouter un étage additionnel à l'une des unités de logement jumelées à moins que cet ajout soit fait simultanément sur les deux unités de logement jumelées. »

CONSIDÉRANT QUE l'esprit du règlement est qu'il faut qu'un jumelé soit construit dans les meilleurs délais dans toutes ses parties sans qu'un chantier reste ouvert dans l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des lots concernés Habitations Robert s'engage par écrit, ce 7 mars 2016, à construire les 3 unités restantes au 49 Lower Maple a Hudson au courant du mois de mars 2016 jusqu'à ce que les travaux soient entièrement complétés au mois de mars et avril 2016.

CONSIDÉRANT QUE l'audition est prévue pour le 30 mars 2016 en Cour Municipale.

**Il est proposé par le conseiller Nicole Durand  
Appuyé par le conseiller Barbara Robinson  
Et résolu:**

DE RETIRER l'infraction n° H15-011 une fois seulement que la Ville aura la certitude que les travaux soient significativement débutés et sur le point de se terminer en mars et avril 2016 conformément à l'engagement pris par le promoteur dans le cadre des présentes de terminer ses travaux au mois de mars 2016. Les travaux devraient débiter cette semaine. Ainsi, l'esprit et la lettre du règlement seront rencontrés dans les meilleurs délais dans l'intérêt public de la Ville d'Hudson et de ses contribuables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Séance ordinaire tenue le 7 mars 2016

8.2. **Retrait de constat d'infraction  
MVH-074.1**

**No: R4074-2016**

CONSIDÉRANT QUE Trevor Smith a, le 28 novembre 2014, illégalement construit ou permis que soit construit une clôture de plus de 1.2 mètres en cour avant réglementaire. Le tout en contravention avec l'article 519 du règlement n° 526 encourant donc une amende de 1300\$;

CONSIDÉRANT QUE le contribuable a reçu cette infraction à bon droit et que c'est conformément à la réglementation et dans l'intérêt de la Ville que ladite infraction a été portée;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot concerné laisse entendre avoir été autorisé à construire telle clôture par quiconque qu'il désigne mais la Ville déclare par la présente que ce n'est pas le cas. Au surplus, une ville agit par règlement ou résolution et aucun règlement, résolution ou intervention de la Ville, n'a été formulée en ce sens ou de la manière invoquée par Monsieur Smith qui ne serait dans l'intérêt public de la Ville et de ses contribuables. Il indique avoir fait l'objet d'un avantage indu et tel n'a jamais été le cas;

CONSIDÉRANT QUE cette ambiguïté soulevée par le citoyen est résolue par les présentes: la Ville d'Hudson n'autorise personne à implanter une clôture hors les cadres réglementaires reconnus. Ainsi, par la présente, la Ville enjoint le contribuable à retirer la clôture non conforme et déclare n'avoir jamais, par résolution, règlement ou autrement provenant de quiconque à la Ville n'avoir autorisé telle construction. Au contraire, les inspecteurs municipaux et autres intervenants ont plutôt insisté pour que la clôture soit conforme aux normes et bien fait leur travail dans l'intérêt public ce faisant;

CONSIDÉRANT QUE l'audition est prévue dans les meilleurs délais en 2016 en cour municipale;

**Il est proposé par le conseiller Nicole Durand  
Appuyé par le conseiller Barbara Robinson  
Et résolu:**

DE RETIRER l'infraction n° H15-044 une fois que la Ville aura la certitude et l'engagement, au mois de mars 2016, que les travaux d'ajustement de la clôture soient significativement débutés et sur le point de se terminer en mars 2016 conformément à tel engagement formel pris par le citoyen d'y procéder. Ainsi, l'esprit et la lettre du règlement seront rencontrés dans les meilleurs délais dans l'intérêt public de la Ville d'Hudson et de ses contribuables et toute ambiguïté aura été résolue en faveur des parties dans le cadre de cette instance.

Autrement, la Ville entend maintenir l'infraction concernée pour la rendre à terme. Elle préfère cependant dans l'intérêt public de la Ville d'Hudson voir la clôture rendue conforme dans les meilleurs délais en mars 2016 plutôt que de collecter une amende.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8.3. **Mesure disciplinaire – utilisation de l'internet  
MVH-2015-282**

**No: R4075-2016**

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson a reçu une plainte formelle déposée par un citoyen contre un employé pour une déclaration verbale sur un site (web) public;

CONSIDÉRANT QUE chaque partie a été rencontrée concernant cet événement et les témoignages et preuves ont été recueillies;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville sur l'utilisation de l'internet et ressources informatiques qui a pour but de régir l'utilisation, les accès, la création et la divulgation appropriée d'information reçue ou envoyée par tout système de communication électronique et informatique existant ou futur à la municipalité d'Hudson. La politique a également pour but de définir l'usage des équipements informatiques et des outils technologiques à des fins personnelles et professionnelles par les employés;



Séance ordinaire tenue le 7 mars 2016

CONSIDÉRANT que l'employé a réagi positivement à l'enquête, a collaboré et a déclaré vouloir éviter ce genre de situation dans l'avenir et regrette sincèrement l'incident;

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best  
Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson  
Il est résolu:**

QU'un avis disciplinaire soit adressé à l'employé n° 434 et inscrit à son dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.4. Liste des dossiers judiciaires  
MVH-2015-124**

**No: R4076-2016**

CONSIDÉRANT que le conseil de Ville et l'administration ont préparé une liste des dossiers judiciaires concernant la Ville d'Hudson;

**Suivant la proposition du conseiller Barbara Robinson  
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand  
Il est résolu:**

DE DÉPOSER la liste des dossiers judiciaires annexés à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.5. Embauche d'étudiants – entente avec le syndicat  
MVH- 293**

**No: R4077-2016**

CONSIDÉRANT Que l'embauche des étudiants est autorisée par la convention collective mais que durant la période des études hivernales, leur statut sera précisé par les parties;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, la Ville consent à ce que des cotisations syndicales soient prélevées sur la paye des étudiants mais pas durant l'été durant lequel le statu quo demeure;

CONSIDÉRANT les dossiers de deux employés en congé d'invalidité et/ou CSST;

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best  
Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson  
Il est résolu:**

D'AVALISER l'entente avec le syndicat édictant que lors de l'embauche d'étudiants durant la saison d'études, que lesdits étudiants doivent payer leur cotisation syndicale mais pas lors de la saison de relâche débutant au printemps à la fin des cours universitaires, collégial ou autres à chaque année jusqu'à leur retour en classe à l'automne.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.6. Dossier disciplinaire & administratif (employé 721) Loi sur les cités et villes LRQ c  
C-19.1 – Dunton Rainville  
MVH-250.1**

**No: R4078-2016**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une plainte du TAT (Tribunal Administratif du Travail);

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson soit présenter une défense en réponse à la plainte;

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best  
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand  
Il est résolu:**





Séance ordinaire tenue le 7 mars 2016

QUE la Ville d'Hudson confie le mandat à la firme d'avocats Dunton Rainville afin que ceux-ci défendent les intérêts de la Ville eu égard à la plainte susmentionnée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.7. Modification à la politique de gestion des cadres  
MVH-279**

**No: R4079-2016**

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle politique de gestion des cadres renferme des anomalies et nécessite un ajustement, une réforme immédiate.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retourner à l'ancienne politique le temps d'en adopter une nouvelle;

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best  
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand  
Il est résolu:**

D'ABROGER l'actuelle politique de gestion des cadres pour remettre celle qui la précédait en vigueur le temps d'en préparer une nouvelle à être adoptée de manière concomitante avec la signature éventuelle de la convention collective et toutes autres ententes liant les employés et cadres avec la Ville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.8. Changement d'hébergement du site internet & annulation  
MVH-299**

**No: R4080-2016**

CONSIDÉRANT QUE le site internet de la Ville d'Hudson a eu des problèmes de temps d'arrêt et de sauvegarde;

CONSIDÉRANT QUE notre gestionnaire Web ne peut fournir les services dont nous avons besoin, les techniciens ne peuvent régler plusieurs problèmes que nous rencontrons actuellement avec notre site web;

**Suivant la proposition du conseiller Barbara Robinson  
Dûment appuyée par le conseiller Natalie Best  
Il est résolu:**

DE CENTRALISER nos services de courriels et site web chez un autre fournisseur d'hébergement, une compagnie dénommée « 3<sup>e</sup> Joueur », à moindre coût que le fournisseur précédent, pour une période renouvelable d'un (1) an. Les crédits sont déjà disponibles pour cette dépense.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. TRAVAUX PUBLICS**

**9.1. Demande de dragage du Lac Pine auprès de la MRC  
MVH-2015-302**

**No: R4081-2016**

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le gouvernement du Québec attribue aux MRC du Québec, dont celle de Vaudreuil-Soulanges, la compétence exclusive sur les cours d'eau afin d'assurer leur écoulement normal;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté un règlement n° 183 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour régir toute installation ou tous travaux sur les cours d'eau situés sur l'ensemble de son territoire;



Séance ordinaire tenue le 7 mars 2016

CONSIDÉRANT QUE tous les cours d'eau à débit régulier, intermittent ou qui ont été modifiés ou créés par une intervention humaine sont sous la compétence de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité régionale de comté doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson désire faire une demande d'entretien à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

**Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg  
Appuyé par le conseiller Nicole Durand  
Et résolu:**

D'AUTORISER le directeur général de la Ville d'Hudson à signer le formulaire intitulé 'Demande d'entretien d'un cours d'eau par la MRC Vaudreuil-Soulanges' et d'entreprendre toutes les démarches et signer tout autres documents en rapport avec cette demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 9.2. Dépôt d'un rapport préliminaire – comité du Lac Pine  
MVH-045

**No: R4082-2016**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Hudson s'était engagée à déposer un rapport visant à explorer des solutions pour régler le problème du Lac Pine et de la rivière Viviry;

CONSIDÉRANT que ce rapport est prêt et déposé dans le cadre de la présente;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux le reçoit ce jour et vont l'étudier pendant le mois de mars, le commenter, en prioriser certains aspects d'ici le prochain caucus de Ville;

**Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg  
Appuyé par le conseiller Barbara Robinson  
Et résolu:**

DE recevoir le rapport préliminaire, de l'étudier, d'en prioriser certains aspects, d'en planifier la mise en œuvre et de rendre compte définitivement ce rapport à la prochaine session du mois d'avril 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 9.3. Remplacement d'un tuyau d'égout pluvial  
MVH-2015.252.1

**No. : R4083-2016**

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt public de la Ville d'Hudson d'éviter les inondations et la destruction des voies publiques;

CONSIDÉRANT qu'il y avait un conflit concernant les droits de propriété d'un tuyau d'égout pluvial entre le 116 et 120 rue Bellevue qui, à l'origine, avait été mis en place par la Ville d'Hudson et qui est présentement endommagé;

CONSIDÉRANT que de nombreux citoyens peuvent être inondés et ont été inondés, par conséquent l'intérêt du public est directement concerné;

CONSIDÉRANT que le coût estimé des travaux est inférieur à 5 000\$;

**Il est proposé par le conseiller Robert Spencer  
Appuyé par le conseiller Ron Goldenberg  
Et résolu:**



Séance ordinaire tenue le 7 mars 2016

D'ACCOMPLIR les travaux le plus tôt possible ce printemps et de remplacer une section d'égout pluvial de 20 pieds, sans compensation au propriétaire du lot concerné mais avec son autorisation pour l'exécution des travaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9.4. **Appel d'offres – Puits Bradbury**  
MVH-220

**No: R4084-2016**

CONSIDÉRANT que la Ville d' Hudson a demandé des soumissions sur invitation pour la réhabilitation du puits 4/83 et du puits Bradbury lesquels servent à l'alimentation en eau potable d'une partie de la Ville;

CONSIDÉRANT que des rabattements importants et des signes de colmatage amènent la Ville d'Hudson à devoir procéder à la réhabilitation de ces deux puits;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, il est prévu utiliser les techniques de développement à l'air comprimé, de lavage sous pression ainsi que de traitement à l'acide et au polyphosphate et des essais de pompage de courte durée sont également prévus afin de vérifier l'efficacité des opérations de nettoyage;

CONSIDÉRANT qu'il fut décidé de faire un appel d'offres au mois de décembre sur le site SEAO;

CONSIDÉRANT que la Ville a décidé de ne pas procéder sur ce deuxième appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la Ville désire retourner en appel d'offres pour ces travaux;

CONSIDÉRANT que les appels d'offres seront officiellement ouvertes le 14 mars 2016 et qu'on doit déterminer le meilleur vendeur, l'offre la plus basse et à la condition expresse que les soumissions soient légales, correctes et bien réalisées;

**Il est proposé par le conseiller Nicole Durand**  
**Appuyé par le conseiller Ron Goldenberg**  
**Et résolu:**

QUE la Ville procède à un autre appel d'offres via le site de la SEAO pour les travaux requis pour la réhabilitation des puits 4/83 et du puits Bradbury.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. PARCS & LOISIRS

10.1. Embauche d'employés pour la piscine - 2016  
MVH-2015-141

**No: R4085-2016**

**Suivant la proposition du conseiller Barbara Robinson**  
**Dûment appuyée par le conseiller Natalie Best**  
**Il est résolu:**

Dans le cas de la résolution R4025 déjà adoptée le 11 janvier 2016 voici la désignation d'une des employées à être engagée en vertu de celle-ci à titre de coordinatrice de la piscine pour l'année 2016, soit madame Sandrine Grenier-Talavéra, les autres noms suivront en début avril.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. CULTURE ET TOURISME

11.1. MRC Vaudreuil-Soulanges, résolution concernant une déclaration de compétence  
MVH-2015-020

**No: R4086-2016**



Séance ordinaire tenue le 7 mars 2016

CONSIDÉRANT que la Ville d'Hudson a reçu une proposition de résolution intitulée "Déclaration de compétence limitée du domaine de la culture – Intention de la MRC de Vaudreuil-Soulanges" ci-jointe;

CONSIDÉRANT que la compétence en cette matière déléguée aux MRC doit demeurer à la MRC et non à la Ville d'Hudson qui n'a pas les ressources pour administrer ces affaires;

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best  
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand  
Il est résolu:**

QUE la Ville d'Hudson souhaite exercer son droit d'être assujetti à la résolution de compétence limitée No 15-09-02-26 précitée qui fut adoptée lors de la réunion du conseil de la MRC de Vaudreuil-Dorion le 2 septembre 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.2. Exposition d'automobiles d'Hudson  
MVH-2016-138**

No: R4087- 2016

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson souhaite cotiser un montant de 3 000\$ pour parrainer la foire automobile d'Hudson et désire offrir un support logistique pour l'événement à venir en juillet 2016;

**Suivant la proposition du conseiller Barbara Robinson  
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand  
Il est résolu:**

QUE la Ville d'Hudson autorise et appuie Monsieur Joseph Eletr à tenir son exposition d'automobiles en juillet 2016. Toutefois, cet événement doit être coordonné avec Monsieur Nicolas Pedneault, directeur du service de la culture et du tourisme de la Ville d'Hudson. De plus, le Conseil approuve la fermeture de la rue Cameron, de la rue Main à la rue St-Jean, à condition que les commerçants de la rue Cameron soient informés et sont d'accord avec cette fermeture de rue.

QUE la Ville d'Hudson contribue un montant de 3 000\$ pour parrainer la foire automobile d'Hudson.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.3. La Fête du Printemps – Là quand la nature rencontre l'art  
MVH-2016-283**

No: R4088- 2016

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des métiers d'arts d'Hudson souhaite organiser un événement printanier représentant le nombre croissant d'artisans qui souhaitent faire d'Hudson le meilleur endroit pour fabriquer, acheter, collectionner et d'apprendre sur les métiers artisanaux;

CONSIDÉRANT QUE les métiers d'arts d'Hudson souhaitent organiser du 6 mai au 6 juin 2016 un événement intitulé "Là quand la nature rencontre l'art!"

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson souhaite contribuer un montant de 5 000\$ pour cet événement et que ce projet est entièrement compatible avec l'énoncé de mission de la Ville d'Hudson;

**Il est proposé par le conseiller Natalie Best  
Dûment appuyé par le conseiller Ron Goldenberg  
Et résolu :**

QUE la Ville d'Hudson cotise un montant de 5 000\$ aux organisateurs de l'événement "Là quand la nature rencontre l'art!" et procurera le soutien et les ressources, le cas échéant, pour cet événement qui prendra place du 6 mai au 6 juin 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Séance ordinaire tenue le 7 mars 2016

11.4. **Légion Royale Canadienne, monument commémoratif de guerre  
MVH-304**

**No: R4089-2016**

ATTENDU QUE la Légion Royale Canadienne a proposé de restaurer et réparer, à leurs propres frais et avec des subventions du gouvernement fédéral, le Monument commémoratif de guerre situé sur un terrain de la Ville d'Hudson;

**Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg  
Dûment appuyé par le conseiller Nicole Durand  
Et résolu :**

D'AUTORISER la Légion de réparer et améliorer le Monument commémoratif à leurs propres frais, dans le but d'appuyer la Légion dans leurs demandes de subventions. Des plans devront être déposés et approuvés par le CCU.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

12. **SÉCURITÉ PUBLIQUE & SERVICE INCENDIE**

12.1. **Rapport d'activités 2015  
MVH-2016-286**

**No: R4090-2016**

Dépôt du rapport d'activité annuel 2015 du Service d'incendie de la Ville d'Hudson.

12.2. **Trajectoire intersectorielle en insalubrité morbide de Vaudreuil-Soulanges  
MVH-2016-303**

**NO : R4091-2016**

CONSIDÉRANT la problématique qu'engendre le traitement des cas d'insalubrité morbide;

CONSIDÉRANT QUE le terme « insalubrité morbide » se traduit par des individus qui accumulent de façon excessive des objets hétéroclites menant à des conditions de vie insalubres dans leur domicile;

CONSIDÉRANT QUE ces comportements, lorsqu'ils dégénèrent en des situations d'insalubrité majeure du domicile, peuvent entraîner des risques à la santé et à la sécurité pour la personne atteinte, les voisins, les proches et les intervenants;

ATTENDU QUE la communication entre les instances demeure la pierre angulaire et gage de réussite afin de favoriser la concertation entre les différents partenaires;

ATTENDU QUE le succès de l'intervention repose sur la mise en commun de l'expertise des différents partenaires;

**EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par Barbara Robinson  
Secondé par Natalie Best  
Et résolu :**

D'ADOPTER la trajectoire intersectorielle en insalubrité morbide Vaudreuil-Soulanges.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

12.3. **Rapport de la sécurité publique, panne l'électricité, 25-26 février 2016  
MVH-037,1**

**No : R4092-2016**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Hudson a pris connaissance du rapport intitulé «Mesures d'urgences 25 février 2016» daté du 7 mars 2016 et préparé par Monsieur Philippe Baron, directeur de la sécurité publique;

**EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par Barbara Robinson  
Secondé par Nicole Durand  
Et résolu :**



Séance ordinaire tenue le 7 mars 2016

QUE la Ville d'Hudson accepte et dépose le rapport intitulé «Mesures d'urgences 25 février 2016» daté du 7 mars 2016 et préparé par Monsieur Philippe Baron, directeur de la sécurité publique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

12.4. **Centre d'urgence, refuge, mesures d'urgence**  
MVH-310

**No : R4093-2016**

CONSIDÉRANT la situation d'urgence du 25 février 2016;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**Il est proposé par Barbara Robinson**  
**Secondé par Ron Goldenberg**  
**Et résolu :**

Que le Centre communautaire de la Ville d'Hudson soit déclarée refuge officiel et formel de la Ville en cas d'urgence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13. **RÈGLEMENTS / Adoption**

13.1. **Règlement N° 671 - délégation au trésorier du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit**  
MVH-181

**R4094-2016**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 555.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), le conseil, peut, par règlement, aux conditions qu'il détermine, déléguer au trésorier le pouvoir d'accorder le contrat, au nom de la Ville, à la personne qui y a droit conformément à l'article 554;

ATTENDU QUE l'article 554 de la Loi prévoit notamment que la Ville doit vendre par voie d'adjudication les obligations qu'elle est autorisée à émettre, aux conditions énoncées, que le conseil ne peut, sans l'autorisation préalable du ministre des Finances, accorder le contrat à une autre personne que celle qui a fait, dans le délai fixé, l'offre la plus avantageuse et que le ministre des Finances peut autoriser la Ville à vendre ses obligations de gré à gré, sans l'accomplissement des formalités énoncées à cet article, aux conditions qu'il juge à propos d'imposer;

ATTENDU QU'il est opportun d'adopter à cet effet un règlement de délégation de pouvoir;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance antérieure du conseil, tenue le 1er février 2016;

**Il est proposé par le conseiller Nicole Durand**  
**Appuyé par le conseiller Ron Goldenberg**  
**Et résolu:**

QU'il soit statué et ordonné par règlement du conseil municipal de la Ville d'Hudson sujet à toutes les approbations prescrites par la législation applicables.

14. **AFFAIRES NOUVELLES**

15. **QUESTIONS DES CITOYENS:**

15.1. **Monsieur George Ellerbeck**

- Demande la date de l'énoncé de mission.

Monsieur le maire Ed Prévost répond qu'il aura lieu en avril, la date exacte doit être confirmée.

15.2. **Monsieur Mike Klaiman – 2110 Forest Hill, St-Lazare**

- Mentionne qu'une déclaration faite à l'article 10.1 de la réunion du Conseil de février était incorrecte en ce qui concerne un engagement non autorisé par le directeur des loisirs en fonction en 2012. Il demande que la déclaration publique soit rectifiée.

Le directeur général, monsieur Jean-Pierre Roy, présente ses excuses au nom du



Séance ordinaire tenue le 7 mars 2016

conseil et de l'administration pour cette déclaration.

- 15.3. **Madame Tracy Gallagher – 116 Bellevue**  
- Remercie le conseil pour la résolution du problème de ponceau sur la rue Bellevue.
- 15.4. **Madame Eva McCartney – 97 Mullan**  
- Demande la liste de correspondance des citoyens reçue par la Ville; demande que les commentaires des citoyens soient inclus dans la section du Plan Stratégique sur le site Web.
- 15.5. **Madame Laura McCaffrey – 92 Maple**  
- Demande des éclaircissements sur le point 11.1 sous la rubrique Culture et tourisme : déclaration de compétence.  
Le maire Prévost explique que la résolution permettra à la Ville de faire des demandes de financement et que la MRC agira au nom de la Ville comme agent de liaison auprès des différents paliers du gouvernement ou ministères, lors de la demande de fonds pour différents projets.
- 15.6. **Madame Diane Eletr – 363 Main**  
- Remercie le Conseil pour son appui de la Foire automobile.
- 15.7. **Monsieur Ken Crombie – 66 Birch Hill**  
- Demande quand le raccordement à l'égout sera étendu à la zone Birch Hill.  
Le maire Ed Prévost répond que c'est un problème coûteux; Le conseiller Ron Goldenberg ajoute que ce projet ne figure pas dans le prochain plan de 3 ans.
- 15.8. **Monsieur Tom McDermott – 172 Seigneurie**  
- Commente le financement de la Ville envers des événements et des organismes, demande s'il existe un avantage pour la Ville.
- 15.9. **Madame Diane Eletr – 363 Main**  
- Répond à la demande de M. McDermott en annonçant que toutes les recettes de la Foire automobile seront versées à la Résidence de soins palliatifs.
- 15.10. **Madame Chloé Hutchison – 59 Mount Pleasant**  
- Mentionne l'absence du maire Ed Prévost lors des deux dernières réunions de la MRC et demande si un conseiller peut le remplacer quand il ne peut pas y assister.  
Le maire Prévost répond qu'il était censé être remplacé, mais rassure la citoyenne qu'il est en contact permanent avec Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général de la MRC.
16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**No: R4095-2016**

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand  
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg  
Il est résolu :**

QUE la présente session du conseil de la Ville d'Hudson soit levée à 21h07.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Ed Prévost  
Maire**

---

**Diane Duhaime  
Greffier Adjoint**